Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_118-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

GARDANNE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 JUIN 2026 A 18H30,

MEMBRES EN EXERCICE : **35**

MEMBRES PRESENTS : **31**

MEMBRES REPRESENTES : **4**

MEMBRE ABSENT : **0**

DATE DE LA CONVOCATION : **03 juin 2026**

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs
Hervé GRANIER, Maire de la commune de Gardanne,

Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Arnaud MAZILLE, Claire CAMPODONICO, Alain GIUSTI, Sophie CUCCHI-GILAS, Pascal NALIN, Noura ARAB, Vincent RANDAZZO, Magali SCELLES, Adjoints au Maire,

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Béatrice BARRA-PAGNIER, Delphine CAILLAUD-WEBER, Kamel BELARBI, Stéphane CARBONERO, Dominique MASSA, Alexandra BESSI, Nicolas GORGODIAN, Vincent BOUTEILLE, Harmonie INGRASCI, Jean-Marc LA PIANA, Kafia BENSADI, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Marion ROBERT, Jimmy BESSAIH, Laurence LANGLET, Conseillers municipaux.

DELIBERATION **2026-118**

Étaient représentés par procuration :

Anaïs BARRE a donné procuration à Claire CAMPODONICO
Valérie FERRARINI a donné procuration à Alain GIUSTI

Laurent DESHAIES a donné procuration à Marion ROBERT

Bruno PRIOURET a donné procuration à Laurence LANGLET

OBJET :

APPROBATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COUVERTS

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_118-DE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2144-3 ;
Vu la délibération municipale n°2024-110 en date du 04 décembre 2024 portant réforme et simplification des relations juridiques entre la commune et les associations et approuvant le modèle unique de conventions de prêt ou de location de locaux, concernant toutes les associations et tous les usages privés (particuliers et professionnels) ;
Vu les règlements intérieurs des équipements sportifs municipaux couverts ci-annexés ;

Par délibération n°2024-110 du Conseil municipal en date du 04 décembre 2024, a été approuvé un modèle unique de convention de prêt ou de location de locaux concernant toutes les associations et tous les usages privés et ce, dans un souci d'uniformisation des pratiques administratives.

Afin de poursuivre cette démarche, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les règlements intérieurs annexés à la présente afin de préciser les modalités d'utilisation des équipements sportifs municipaux. Ces derniers seront annexés au modèle unique de convention de prêt ou de location de locaux.

Lesdits règlements sont applicables aussi bien dans le cadre d'un usage associatif que des usages privés (particuliers et professionnels) et concernent les équipements sportifs municipaux couverts suivants :
- Complexe sportif de Fontvenelle,
- Complexe sportif Léo LAGRANGE,
- Complexe sportif du PESQUIER.

Ouï l'exposé des motifs rapporté,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1er :

D'approuver les règlements intérieurs ci-annexés concernant l'utilisation des équipements sportifs municipaux couverts suivants :
- Complexe sportif de Fontvenelle,
- Complexe sportif Léo LAGRANGE,
- Complexe sportif du PESQUIER.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à intégrer les règlements intérieurs ci-annexés au modèle unique de convention de prêt ou de location de locaux concernant toutes les associations et tous les usages privés (particuliers et professionnels).

Article 3 :

D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Publié sur le site internet de la commune le : 10 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_118-DE

Article 4 :

D'inscrire la présente délibération au registre des délibérations du conseil municipal, de la publier sur le site internet de la commune et de la transmettre au titre du contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

Adoptée à l'**UNANIMITE** des suffrages exprimés

Maire,
Hervé GRANIER

Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE

Publié sur le site internet de la commune le : 10 JUIN 2026